

Paris, le 17 février 2010

**TAXATION DE CERTAINES TRANSACTIONS FINANCIERES POUR AIDER L'INNOVATION,  
LA RECHERCHE, L'EMPLOI ET FINANCER LE FONDS DE RESERVE DES RETRAITES :  
DEPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI DU GROUPE RDSE AU SENAT**

**Yvon COLLIN et l'ensemble des membres du groupe du *Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE)* viennent de déposer une proposition de loi relative à la taxation de certaines transactions financières.**

Alors que les deux dernières années ont été marquées par la mise à jour de scandales et de pratiques plus que contestables au sein des secteurs bancaire et financier, les auteurs de la présente proposition de loi plaident en faveur de **l'instauration d'une taxe avec un faible taux (0,05%) sur un ensemble de transactions financières**. Quant aux transactions réalisées en collaboration avec des territoires reconnus comme « paradis fiscaux » plus ou moins coopératifs le taux de cette taxe pourrait être plus élevé (0,1% et 0,5%).

Le **produit de cette taxe sur certaines transactions financières** sera affecté pour moitié au **Fonds de réserve des retraites** et pour moitié aux établissements publics ou privés qui financent les investissements créateurs d'**emplois**, leurs **actions de recherche et d'innovation**.

Liste des signataires de la **proposition de loi n°285 (2009-2010)** : membres du groupe du RDSE : Yvon COLLIN, Président du RDSE, Nicolas ALFONSI, Jean-Michel BAYLET, Président du PRG, Gilbert BARBIER, Michel CHARASSE, Jean-Pierre CHEVENEMENT, Président du MRC, Anne-Marie ESCOFFIER, François FORTASSIN, Françoise LABORDE, Daniel MARSIN, Jacques MEZARD, Jean MILHAU, Aymeri de MONTESQUIOU, Jean-Pierre PLANCADE, Robert TROPEANO, Raymond VALL et François VENDASI.